



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »**

### **Déclaration présentée par la Nouvelle association des femmes japonaises, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## Déclaration

Depuis sa fondation en 1962, la Nouvelle association des femmes japonaises a travaillé à l'abolition des armes nucléaires, pour les droits des femmes et des enfants et pour la solidarité des femmes dans le monde en faveur de la paix. En tant qu'organisation non gouvernementale (ONG) dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, l'Association a participé aux conférences mondiales des Nations Unies sur les femmes et aux sessions de la Commission de la condition de la femme. Avec plus de 150 000 membres actifs sur le terrain, elle s'engage à promouvoir l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de tous les autres accords internationaux sur l'égalité des sexes et les droits des femmes aux niveaux international, régional et national.

Le séisme de force 9.0 et le tsunami qui a suivi qui ont frappé le nord-est du Japon, le 11 mars 2011, et l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ont détruit vies humaines, moyens de subsistance et habitations. Nous souhaitons saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies, aux gouvernements, aux ONG et à tous ceux qui ont apporté leur soutien et prodigué leurs encouragements au peuple japonais, en particulier à ceux qui ont subi des dommages considérables dans les préfectures de Miyagi, Iwate et Fukushima dans la région de Tohoku.

Cette catastrophe a fait 20 000 morts ou disparus. L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima été évalué comme étant de niveau 7 selon l'échelle internationale des catastrophes nucléaires et radiologiques et les perspectives de stabilisation sont encore nulles. La situation concernant la contamination radioactive est très inquiétante. La reconstruction et la décontamination de la communauté resteront des problèmes prioritaires à long terme pour le Japon et il est indispensable d'impliquer les femmes et d'intégrer la prise en compte généralisée de la question de la parité des sexes dans tous les processus décisionnels.

Dans la région touchée où les principales activités sont l'agriculture et la pêche, les municipalités sont confrontées au vieillissement rapide et au dépeuplement. S'agissant du thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, développement et les défis actuels », la Nouvelle association des femmes japonaises souhaite faire une contribution dans le domaine de la reconstruction en se fondant sur son expérience.

### **Impact d'une catastrophe majeure sur les zones rurales : problèmes posés par le Grand tremblement de terre de l'est du Japon et l'accident nucléaire**

Le coût total des dommages causés par le Grand tremblement de terre de l'est du Japon, le tsunami et l'accident nucléaire sont estimés à quelque 9,3 milliards de dollars. Les dommages causés à l'agriculture et aux pêches représentent au total environ 26 milliards. La plus grande partie des terres agricoles dévastées sont encore laissées à l'abandon.

Dans la préfecture de Miyagi, où 11 % de la superficie cultivée ont été endommagés, 30 % seulement ont été remis en état et beaucoup de cultivateurs envisagent d'abandonner l'agriculture. Dans les zones côtières, beaucoup de femmes travaillaient dans les pêcheries et les magasins de produits de la pêche mais

on ne sait rien de leur sécurité et des lieux où elles se trouvent. On a signalé que des femmes qui travaillaient temporairement dans des centres ou des cantines scolaires avaient été licenciées après la catastrophe. Des statistiques ventilées par sexe devraient être compilées au sujet de la situation de l'emploi dans la zone sinistrée.

La catastrophe du 11 mars a mis en évidence le fait que la politique de l'État consistant à abandonner les industries primaires, à pousser à des fusions au niveau municipal et à réduire le nombre de fonctionnaires ainsi qu'à intégrer les institutions médicales et à en réduire le nombre, avait eu pour résultat d'aggraver les dommages et de retarder les travaux de secours et de sauvetage. Comme l'indique l'Indice mondial sur l'inégalité entre les sexes, le retard du Japon dans ce domaine (classé 98<sup>e</sup> sur 135 pays en 2011, les femmes étant représentées au Parlement à hauteur de 11,3 % seulement) s'est reflété dans le manque de réaction sensible aux différences entre les sexes lors de la catastrophe et au niveau de la reconstruction.

Dans les trois préfectures touchées, le taux de vieillissement de la population (2009) et le taux total de fécondité (2008) étaient de 26,8 et 1,39 % à Iwate, de 22,1 et 1,29 % à Miyagi, de 24,7 et 1,52 % à Fukushima. Alors que la superficie de chaque municipalité s'est beaucoup étendue suite à la fusion de municipalités, le nombre de fonctionnaires municipaux, notamment les pompiers, a été réduit de 10 à 25 % et il y a moins d'hôpitaux municipaux. Certaines des écoles de la région n'étaient pas résistantes aux séismes et, en raison de coupes budgétaires, n'ont pu être utilisées comme centres d'évacuation. Dans les centres d'évacuation, les gens vivaient dans des conditions stressantes, étaient mal nourris en raison de la longueur de la durée du séjour dans les centres; les femmes disposaient rarement de cabinets de toilette et les stocks étaient insuffisants pour répondre aux besoins particuliers des personnes socialement vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les centres d'évacuation étaient essentiellement dirigés par des hommes, ce qui rendait difficile aux femmes d'exprimer leurs besoins. Les personnes évacuées ont commencé à emménager dans des logements temporaires mais les préoccupations sont de plus en plus vives au sujet d'une augmentation éventuelle de la violence et de mauvais traitements à l'égard des femmes vivant dans de mauvaises conditions et sans perspective de retrouver une vie normale.

La participation des femmes à la prévention des catastrophes au Japon est faible. Le Conseil pour la reconstruction ne compte que 1 seule femme sur 15 membres, le groupe d'étude du Conseil en compte 2 sur 19 et le Comité d'enquête sur les accidents de la centrale nucléaire de Fukushima en compte 2 sur 10.

### **L'autonomisation des femmes rurales vue sous l'angle de la prévention des catastrophes et de la reconstruction**

La Nouvelle association des femmes japonaises demande aux gouvernements réunis à l'occasion de la cinquante-sixième session de :

- Donner aux femmes rurales les moyens d'accélérer la mise en œuvre des accords et instruments internationaux, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, le Programme d'action de Beijing et les résultats de son processus de suivi, afin que l'égalité entre hommes et femmes devienne de facto une réalité de la vie quotidienne des femmes. Il est particulièrement important de mettre en œuvre la Convention dans les zones rurales où les

pratiques traditionnelles et les stéréotypes liés à l'appartenance sexuelle restent profondément enracinés. Il convient de prendre note de la Déclaration générale relative aux femmes rurales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 19 octobre 2011;

- Promouvoir l'émancipation économique des femmes rurales par des mesures garantissant l'égalité des chances dans les domaines de l'éducation et de la formation et soutenir l'esprit d'entreprise des femmes. Il est également important d'assurer la participation des femmes à tous les processus décisionnels sur un pied d'égalité, avec l'intervention et la coopération des femmes qui jouent un rôle actif dans les industries rurales, les organisations de producteurs et les ONG sur le terrain;
- Prendre des mesures afin de diminuer la charge du travail non rémunéré qui pèse sur les femmes au sein de la famille et de la communauté tout en encourageant une répartition égale des responsabilités entre hommes et femmes et d'améliorer les mesures d'assistance sociale, notamment les garderies et les transports publics;
- Garantir aux femmes rurales une bonne santé pendant toute leur vie grâce à des mécanismes d'enquête et de contrôle sanitaire et à la promotion de l'éducation sexuelle fondée sur la science, la santé en matière de procréation et les droits;
- Reconnaître qu'il est impossible d'assurer la promotion des cultivatrices si elles ne peuvent pas vivre de l'agriculture; fixer des prix agricoles garantis, mettre en place des systèmes de compensation pour perte de revenu et promouvoir des conditions de travail décentes à la fois dans les emplois dans l'agriculture et autres;
- En prévision de la crise alimentaire mondiale, promouvoir des politiques agricoles fondées sur les principes de la souveraineté alimentaire pour accroître l'autosuffisance alimentaire, établir des règles internationales interdisant la spéculation sur les denrées alimentaires et réviser les accords de libre-échange qui renforcent la pauvreté et élargissent le fossé entre riches et pauvres;
- Revoir les politiques budgétaires et d'ajustement structurel qui favorisent la privatisation, la déréglementation et la libéralisation des échanges et des flux de capitaux et augmenter l'investissement public dans la sécurité sociale, les services publics et les infrastructures rurales;
- Donner la priorité aux mesures visant à protéger les personnes vulnérables, notamment les femmes, contre la violence sexuelle et autres violations des droits de l'homme et actes préjudiciables, en veillant en particulier à assurer la transmission des informations, la distribution des marchandises et la sécurité des installations d'évacuation et élaborer des plans de préparation aux catastrophes avec la participation des femmes et prenant en compte la distinction hommes-femmes;
- Intégrer la sensibilité aux différences entre les sexes et le renforcement communautaire durable dans les processus de reprise et de reconstruction après une catastrophe. La privatisation, la déréglementation et l'intervention des grandes entreprises au nom de la reconstruction auront une influence

destructrice sur les entreprises locales, entravant l'autonomisation des femmes; promouvoir la reconstruction de façon à ce qu'elle favorise et dynamise l'économie locale et préserver les liens communautaires et l'identité des communautés en se concentrant sur la restauration des emplois et des moyens de subsistance de leurs membres;

- Afin de prévenir l'apparition fréquente et l'aggravation des catastrophes naturelles, accélérer la mise en œuvre de mesures pour faire face aux changements climatiques, tirer des enseignements des différentes pratiques déjà appliquées dans les zones rurales en ce qui concerne les sources d'énergie renouvelables telles que les énergies solaire et éolienne, les petites centrales hydroélectriques et l'énergie tirée de la biomasse et réexaminer les politiques énergétiques nationales afin de parvenir à une société durable;
- Traduire dans la pratique la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et les résolutions de suivi, établir des plans d'action nationaux et transformer les politiques sécuritaires de l'État en politiques axées sur la prévention des conflits, l'élimination des guerres et la sécurité des êtres humains;
- S'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies et réduire considérablement les dépenses militaires et réallouer les ressources afin de satisfaire les besoins de l'homme dans le respect de l'environnement, notamment pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

---